



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des pétitions

2011/2317(INI)

24.5.2012

AMENDEMENTS

1 - 110

Projet de rapport
Giles Chichester
(PE483.811v01-00)

sur les activités de la commission des pétitions relatives à l'année 2011
(2011/2317(INI))

AM\902727FR.doc

PE489.586v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Visa 3

Proposition de résolution

– vu les articles 24, 227, 258 et 260 du traité UE,

Amendement

– vu les articles 24, 227, **228**, 258 et 260 du traité UE,

Or. en

Amendement 2
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est devenue juridiquement contraignante avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne,

Or. de

Amendement 3
Nikolaos Salavrakos

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le droit de pétition devant le Parlement européen est inscrit dans les traités depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht¹ le 1^{er} novembre 1993,

Amendement

A. considérant que le droit de pétition devant le Parlement européen est inscrit dans les traités depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht¹ le 1^{er} novembre 1993, ***dans le but de les***

sauvegarder,

Or. el

Amendement 4
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le droit de pétition devant le Parlement européen est inscrit dans les traités depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht¹ le 1^{er} novembre 1993,

Amendement

A. considérant que le droit de pétition devant le Parlement européen est **déjà** inscrit dans les traités depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht¹ le 1^{er} novembre 1993,

Or. de

Amendement 5
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que, sous réserve des dispositions du protocole n° 30 annexé au traité, la Charte des droits fondamentaux est devenue juridiquement contraignante depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne² le 1^{er} décembre 2009; considérant également que le traité de Lisbonne **instaure l'initiative citoyenne européenne et** offre la base juridique permettant à l'UE d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme,

Amendement

B. considérant que, sous réserve des dispositions du protocole n° 30 annexé au traité, la Charte des droits fondamentaux est devenue juridiquement contraignante depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne² le 1^{er} décembre 2009; considérant également que le traité de Lisbonne offre la base juridique permettant à l'UE d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme **et, avec l'initiative citoyenne européenne, de créer pour la première fois un instrument de démocratie directe à l'échelon européen,**

Or. de

Amendement 6
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que, sous réserve des dispositions du protocole n° 30 annexé au traité, la Charte des droits fondamentaux est devenue juridiquement contraignante depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne² le 1^{er} décembre 2009;
considérant également que le traité de Lisbonne instaure l'initiative citoyenne européenne et offre la base juridique permettant à l'UE d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme,

Amendement

B. considérant également que le traité de Lisbonne instaure l'initiative citoyenne européenne et offre la base juridique permettant à l'UE d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme,

Or. de

Amendement 7
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que le règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne³ **entre** en vigueur le 1^{er} avril 2012 et que le Parlement a la responsabilité d'organiser des auditions publiques sur les initiatives ayant recueilli plus d'un million de signatures provenant d'un minimum de sept États membres;

Amendement

C. considérant que le règlement relatif à l'initiative citoyenne européenne³ **est entré** en vigueur le 1^{er} avril 2012 et que le Parlement a la responsabilité d'organiser des auditions publiques sur les initiatives ayant recueilli plus d'un million de signatures provenant d'un minimum de sept États membres;

Or. en

Amendement 8
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la commission des pétitions a le devoir permanent de réexaminer et, lorsque cela est possible, de renforcer son rôle, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des principes démocratiques; considérant également que, dans le cadre de ses activités habituelles, la commission des pétitions travaille en étroite collaboration avec la Commission *en sa qualité de "gardienne du traité", qui définit le rôle de la Commission et l'empêche d'intervenir dans les domaines qui ne sont pas couverts par la législation de l'UE;*

Amendement

D. considérant que la commission des pétitions a le devoir permanent de réexaminer et, lorsque cela est possible, de renforcer son rôle, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des principes démocratiques; considérant également que, dans le cadre de ses activités habituelles, la commission des pétitions travaille en étroite collaboration avec la Commission, *dont le rôle est de s'assurer que l'esprit et la lettre du droit de l'UE sont tous deux pleinement respectés par les États membres;*

Or. en

Amendement 9
Willy Meyer

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la commission des pétitions a le devoir permanent de réexaminer et, lorsque cela est possible, de renforcer son rôle, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des principes démocratiques; considérant également que, dans le cadre de ses activités habituelles, la commission des pétitions travaille en étroite collaboration avec la Commission en sa qualité de "gardienne du traité", qui définit le rôle de la Commission et l'empêche d'intervenir dans les domaines qui ne sont pas couverts par la législation

Amendement

D. considérant que la commission des pétitions a le devoir permanent de réexaminer et, lorsque cela est possible, de renforcer son rôle, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des principes démocratiques; considérant également que, dans le cadre de ses activités habituelles, la commission des pétitions travaille en étroite collaboration avec la Commission en sa qualité de "gardienne du traité", qui définit le rôle de la Commission et l'empêche d'intervenir dans les domaines qui ne sont pas couverts par la législation

de l'UE;

de l'UE; *de même, la commission des pétitions travaille main dans la main avec le médiateur européen, d'autres commissions parlementaires du PE, des organismes, des agents et des réseaux européens, ainsi qu'avec les États membres;*

Or. es

Amendement 10

Michael Cashman

Victor Boştinaru

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la commission des pétitions a le devoir permanent de réexaminer et, lorsque cela est possible, de renforcer son rôle, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des principes démocratiques; considérant également que, dans le cadre de ses activités habituelles, la commission des pétitions travaille en étroite collaboration avec la Commission en sa qualité de "gardienne du traité", qui définit le rôle de la Commission et l'empêche d'intervenir dans les domaines qui ne sont pas couverts par la législation de l'UE;

Amendement

D. considérant que la commission des pétitions a le devoir permanent de réexaminer et, lorsque cela est possible, de renforcer son rôle, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des principes démocratiques, *l'accroissement de la participation des citoyens dans le processus de prise de décision de l'UE et l'amélioration de la transparence et de la responsabilité*; considérant également que, dans le cadre de ses activités habituelles, la commission des pétitions travaille en étroite collaboration avec la Commission en sa qualité de "gardienne du traité", qui définit le rôle de la Commission et l'empêche d'intervenir dans les domaines qui ne sont pas couverts par la législation de l'UE;

Or. en

Amendement 11

Rainer Wieland

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la commission des pétitions a le devoir permanent de réexaminer et, lorsque cela est possible, de renforcer son rôle, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des principes démocratiques; considérant également que, dans le cadre de ses activités habituelles, la commission des pétitions travaille en étroite collaboration avec la Commission en sa qualité de "gardienne du traité", ***qui définit le rôle de la Commission et l'empêche d'intervenir dans les domaines qui ne sont pas couverts par la législation de l'UE;***

Amendement

D. considérant que la commission des pétitions a le devoir permanent de réexaminer et, lorsque cela est possible, de renforcer son rôle, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des principes démocratiques; considérant également que, dans le cadre de ses activités habituelles, la commission des pétitions travaille en étroite collaboration avec la Commission en sa qualité de "gardienne du traité",

Or. de

Amendement 12
Nikolaos Salavrakos

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement 13
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Amendement

D bis. exprime sa satisfaction concernant la création du guichet unique destiné aux citoyens souhaitant obtenir des informations ou déposer une requête ou une plainte par l'intermédiaire du portail "Vos droits dans l'Union européenne",

Or. el

Proposition de résolution

Amendement

D bis. se félicite de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne relative à l'interprétation de l'article 51 de la Charte des droits fondamentaux, selon laquelle les organes des États membres sont liés par les droits prioritaires de l'Union même lorsqu'ils entendent restreindre par des dispositions nationales des libertés fondamentales garanties par le TFUE;

Or. de

Amendement 14

Kinga Göncz

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les citoyens et résidents européens s'attendent légitimement à ce que les problèmes qu'ils exposent devant la commission des pétitions puissent trouver une solution dans le cadre juridique de l'Union européenne, sur lequel ils s'appuient pour défendre leur environnement naturel, leur santé, leur liberté de mouvement, leur dignité *et* leurs droits fondamentaux;

Amendement

E. considérant que les citoyens et résidents européens s'attendent légitimement à ce que les problèmes qu'ils exposent devant la commission des pétitions puissent trouver une solution dans le cadre juridique de l'Union européenne, sur lequel ils s'appuient pour défendre leur environnement naturel, leur santé, leur liberté de mouvement, leur dignité, leurs droits fondamentaux *et leurs libertés*;

Or. en

Amendement 15

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les citoyens et résidents européens s'attendent légitimement à ce que les problèmes qu'ils exposent devant la commission des pétitions puissent trouver une solution dans le cadre juridique de l'Union européenne, sur lequel ils s'appuient pour défendre leur environnement naturel, leur santé, leur liberté de mouvement, leur dignité et leurs droits fondamentaux,

Amendement

E. considérant que les citoyens et résidents européens s'attendent légitimement à ce que les problèmes qu'ils exposent devant la commission des pétitions puissent trouver, ***dans un délai raisonnable***, une solution dans le cadre juridique de l'Union européenne, sur lequel ils s'appuient pour défendre leur environnement naturel, leur santé, leur liberté de mouvement, leur dignité et leurs droits fondamentaux,

Or. de

Amendement 16
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que les citoyens et résidents européens s'attendent légitimement à ce que les problèmes qu'ils exposent devant la commission des pétitions puissent trouver une solution dans le cadre juridique de l'Union européenne, sur lequel ils s'appuient pour défendre leur environnement naturel, leur santé, leur liberté de mouvement, leur dignité et leurs droits fondamentaux,

Amendement

E. considérant que les citoyens et résidents européens s'attendent légitimement à ce que les problèmes qu'ils exposent devant la commission des pétitions puissent trouver une solution dans le cadre juridique de l'Union européenne, sur lequel ils s'appuient pour ***faire valoir leurs droits de citoyens de l'Union, et notamment pour*** défendre leur environnement naturel, leur santé, leur liberté de mouvement, leur dignité et leurs droits fondamentaux,

Or. de

Amendement 17
Nikolaos Salavrakos

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les institutions européennes doivent fournir plus d'informations et être plus transparentes dans leurs rapports avec les citoyens européens,

Or. el

Amendement 18
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant que ***le nombre de pétitions déposées auprès du Parlement européen ne cesse de croître; considérant également que la commission des pétitions doit rester le principal point de contact au sein du Parlement européen en ce qui concerne les allégations de violations des droits individuels et collectifs,***

F. considérant que ***998 pétitions ont été déclarées recevables, dont 649 ont été transmises à la Commission pour de plus amples investigations, conformément aux articles 258 et 260 du traité, et que 416 pétitions ont été déclarées irrecevables,***

Or. en

Amendement 19
Elena Băsescu

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

Amendement

F. considérant que le nombre de pétitions déposées auprès du Parlement européen ne cesse de croître; considérant également que la commission des pétitions doit rester le principal point de contact au sein du Parlement européen en ce qui concerne les

F. considérant que le nombre de pétitions déposées auprès du Parlement européen ne cesse de croître; considérant également que la commission des pétitions doit rester le principal point de contact au sein du Parlement européen en ce qui concerne les

allégations de violations des droits individuels et collectifs,

allégations de violations des droits individuels et collectifs *ou de non-application et de mauvaise mise en œuvre de la législation de l'UE présentées par les citoyens,*

Or. en

Amendement 20
Victor Boştinaru

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que le nombre de pétitions déposées auprès du Parlement européen ne cesse de croître; considérant également que la commission des pétitions doit rester le principal point de contact au sein du Parlement européen en ce qui concerne les allégations de violations des droits individuels et collectifs,

Amendement

F. considérant que le nombre de pétitions déposées auprès du Parlement européen ne cesse de croître, ***998 pétitions ont été déclarées recevables et 416 irrecevables;*** considérant également que la commission des pétitions doit rester le principal point de contact au sein du Parlement européen en ce qui concerne les allégations de violations des droits individuels et collectifs,

Or. fr

Amendement 21
Willy Meyer

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

F bis. considérant que la procédure de pétition peut être complémentaire à d'autres instruments européens mis à disposition des citoyens, tels que la possibilité de déposer des plaintes auprès du médiateur européen ou de la Commission européenne;

Amendement 22**Cristian Dan Preda, Peter Jahr****Proposition de résolution****Considérant G***Proposition de résolution*

G. considérant que les individus et les collectivités locales, mais aussi les associations de bénévoles et les entreprises, sont idéalement placés pour évaluer l'efficacité de la législation européenne qui s'applique à eux, ainsi que pour signaler les éventuelles failles devant être analysées afin de garantir l'application efficace et homogène du droit de l'UE dans tous les États membres,

Amendement

G. considérant que le nombre de pétitions irrecevables est resté élevé en 2011, ce qui indique une nouvelle fois que le Parlement européen devrait intensifier ses efforts en vue d'informer les citoyens sur les limites de son champ d'action en matière de droit de pétition; considérant que les individus et les collectivités locales, mais aussi les associations de bénévoles et les entreprises, sont idéalement placés pour évaluer l'efficacité de la législation européenne qui s'applique à eux, ainsi que pour signaler les éventuelles failles devant être analysées afin de garantir l'application efficace et homogène du droit de l'UE dans tous les États membres,

Or. en

Amendement 23**Elena Băsescu****Proposition de résolution****Considérant G***Proposition de résolution*

G. considérant que les individus et les collectivités locales, mais aussi les associations de bénévoles et les entreprises, sont idéalement placés pour évaluer l'efficacité de la législation européenne qui s'applique à eux, ainsi que pour signaler les éventuelles failles devant être analysées

Amendement

G. considérant que les individus et les collectivités locales, mais aussi ***les ONG, les associations de bénévoles, les associations professionnelles*** et les entreprises, sont idéalement placés pour évaluer l'efficacité de la législation européenne qui s'applique à eux, ainsi que

afin de garantir l'application efficace et homogène du droit de l'UE dans tous les États membres,

pour signaler les éventuelles failles devant être analysées afin de garantir l'application efficace et homogène du droit de l'UE dans tous les États membres;

Or. en

Amendement 24
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que les individus et les collectivités locales, mais aussi les **associations de** bénévoles et les entreprises, sont **idéalement** placés pour évaluer l'efficacité de la législation européenne **qui** s'applique à eux, **ainsi que pour** signaler les éventuelles failles devant être analysées afin de garantir l'application efficace et homogène du droit de l'UE dans tous les États membres,

Amendement

G. considérant que, **malgré le nombre croissant de pétitions**, les individus et les collectivités locales, mais aussi les **organisations non gouvernementales** bénévoles et les entreprises, **ne** sont **toujours pas suffisamment bien** placés pour évaluer l'efficacité **réelle** de la législation européenne **bien que celle-ci** s'applique à eux; **considérant dès lors que d'autres actions d'information concernant l'influence de la législation européenne sur la vie quotidienne des citoyens sont nécessaires, afin que ces derniers puissent, de manière ciblée**, signaler les éventuelles failles devant être analysées afin de garantir l'application efficace et homogène du droit de l'UE dans tous les États membres,

Or. de

Amendement 25
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que les individus et les collectivités locales, mais aussi les associations de bénévoles et les entreprises, sont idéalement placés pour évaluer l'efficacité de la législation européenne qui s'applique à eux, ainsi que pour signaler les éventuelles failles devant être analysées afin de garantir l'application efficace et homogène du droit de l'UE dans tous les États membres,

Amendement

G. considérant que les individus et les collectivités locales, mais aussi les associations de bénévoles et les entreprises, sont idéalement placés pour évaluer l'efficacité de la législation européenne qui s'applique à eux, ainsi que pour signaler les éventuelles failles devant être analysées afin de garantir l'application efficace, **uniforme** et homogène du droit de l'UE dans tous les États membres,

Or. de

Amendement 26

Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que, si l'on en croit l'analyse statistique contenue dans ce rapport, les citoyens allemands sont toujours ceux qui adressent le plus grand nombre de pétitions, bien que ce nombre ait proportionnellement diminué, suivis des citoyens espagnols et italiens; **considérant également que les pétitions concernant l'UE en tant que telle sont plus nombreuses que celles concernant différents États membres,**

Amendement

H. considérant que, si l'on en croit l'analyse statistique contenue dans ce rapport, les citoyens allemands sont toujours ceux qui adressent le plus grand nombre de pétitions, bien que ce nombre ait proportionnellement diminué, suivis des citoyens espagnols et italiens,

Or. en

Amendement 27

Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que **les allégations de violations des droits fondamentaux arrivent en tête du classement des thèmes les plus visés par les pétitions, devant l'environnement et le marché intérieur, et que les pétitions concernant des affaires économiques et monétaires ont enregistré une forte augmentation, qui correspond à l'augmentation similaire observée dans le nombre de pétitions témoignant de la vive inquiétude de l'ensemble des citoyens face à la crise économique et financière actuelle,**

Amendement

I. considérant que **le champ d'action et le modus operandi du droit de pétition dont jouissent tous les citoyens et résidents européens conformément aux dispositions du traité diffèrent d'autres solutions mises à la disposition des citoyens, telles que le dépôt de plaintes auprès de la Commission ou du médiateur,**

Or. en

Amendement 28
Victor Boştinaru

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que les allégations de violations des droits fondamentaux arrivent en tête du classement des thèmes les plus visés par les pétitions, **devant l'environnement et le marché intérieur, et que** les pétitions concernant des affaires économiques et monétaires ont enregistré une forte augmentation, qui correspond à **l'augmentation similaire observée** dans le nombre de pétitions **témoignant de la vive inquiétude de l'ensemble des citoyens face à la crise économique et financière actuelle,**

Amendement

I. considérant que les allégations de violations des droits fondamentaux arrivent en tête du classement des thèmes les plus visés par les pétitions, **s'agissant ici d'un important sujet d'inquiétude pour les citoyens européens, car sous prétexte de crise ces droits font l'objet d'une négligence croissante des États membres; de même,** les pétitions concernant des affaires économiques et monétaires ont enregistré une forte augmentation, qui correspond à **une** augmentation similaire dans le nombre de pétitions **relatives à la crise économique et financière actuelle; l'environnement et le marché intérieur restent toutefois des préoccupations essentielles,**

Or. fr

Amendement 29

Margrete Auken, Sandrine Bélier, Gerald Häfner, Keith Taylor

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que les préoccupations relatives au thème général de l'environnement portent essentiellement sur la mauvaise application par les États membres et leurs entités sous-nationales de la directive concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)⁴ et de la directive-cadre relative aux déchets⁵,

Amendement

J. considérant que les préoccupations relatives au thème général de l'environnement portent essentiellement sur la mauvaise application par les États membres et leurs entités sous-nationales de la directive concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)⁴ et de la directive-cadre relative aux déchets⁵; ***considérant que les pétitions alléguant une infraction aux directives "Oiseaux" et "Habitats" soulèvent régulièrement des inquiétudes à l'égard de la perte importante de biodiversité due à de grands projets prévus sur les sites Natura 2000 et que les pétitions relatives à la gestion de l'eau ont révélé de graves cas de pollution et ont soulevé des inquiétudes sur les impacts potentiels de certains projets sur la durabilité et la qualité des ressources en eau,***

Or. en

Amendement 30

Victor Boștinaru

Proposition de résolution

Considérant K

Proposition de résolution

K. considérant que la directive EIE fait actuellement l'objet d'un réexamen et que le rapport de la commission des pétitions sur les questions relatives aux déchets⁶ fait état de graves manquements dans plusieurs

Amendement

K. considérant que la directive EIE fait actuellement l'objet d'un réexamen et que le rapport de la commission des pétitions sur les questions relatives aux déchets⁶ fait état de graves manquements dans plusieurs

États membres,

États membres; *toutefois, la mise en application de cette directive reste insuffisante et ce problème ne pourra pas être résolu par le réexamen mais par un contrôle plus efficace de la Commission européenne,*

Or. fr

Amendement 31
Carlos José Iturgaiz Angulo

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution

L. considérant que la problématique des droits des citoyens et résidents européens ayant acquis une propriété en toute légalité continue de préoccuper des milliers de personnes, comme le prouve le nombre de pétitions reçues à ce sujet, *et plus particulièrement en ce qui concerne les possibles violations de ces droits en Espagne, à propos desquelles le Parlement européen a déjà adopté une position claire*⁷; considérant également que la confiance dans le marché immobilier et dans le système bancaire ne pourra pas être restaurée tant que les autorités compétentes n'auront pas résolu le problème,

Amendement

L. considérant que la problématique des droits des citoyens et résidents européens ayant acquis une propriété en toute légalité continue de préoccuper des milliers de personnes, comme le prouve le nombre de pétitions reçues à ce sujet; considérant également que la confiance dans le marché immobilier et dans le système bancaire ne pourra pas être restaurée tant que les autorités compétentes n'auront pas résolu le problème,

Or. es

Amendement 32
Michael Cashman

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution

L. considérant que la problématique des

Amendement

L. considérant que la problématique des

droits des citoyens et résidents européens ayant acquis une propriété en toute légalité continue de préoccuper des milliers de personnes, comme le prouve le nombre de pétitions reçues à ce sujet, et plus particulièrement en ce qui concerne les possibles violations de ces droits en Espagne, à propos desquelles le Parlement européen a déjà adopté une position claire⁷; considérant également que la confiance dans le marché immobilier **et dans le système bancaire** ne **pourra** pas être **restaurée** tant que les autorités compétentes n'auront pas résolu le problème,

droits des citoyens et résidents européens ayant acquis une propriété en toute légalité continue de préoccuper des milliers de personnes, comme le prouve le nombre de pétitions reçues à ce sujet, et plus particulièrement en ce qui concerne les possibles violations de ces droits en Espagne, à propos desquelles le Parlement européen a déjà adopté une position claire⁷; considérant également que **la sécurité juridique ou** la confiance dans **les droits de propriété en Espagne, ainsi que la confiance économique dans** le marché immobilier, ne **pourront** pas être **restaurées** tant que les autorités compétentes n'auront pas résolu le problème,

Or. en

Amendement 33
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution

M. considérant que 70 pétitions sur la loi espagnole relative au littoral ("Ley de Costas) étaient toujours ouvertes en 2011; considérant que **ces pétitions concernaient des régions spécifiques d'Espagne, réparties de la manière suivante: 23 pour Valence, 11 pour l'Andalousie, 10 pour la Catalogne, 9 pour les Îles Baléares et pour les îles Canaries, 3 pour les Asturies et pour la Cantabrie, 2 pour la Galice et pour le Pays basque, et 1 pour la Murcie; considérant que** 51 d'entre elles avaient été déposées par des citoyens espagnols ou des groupements de citoyens espagnols, tandis que les 19 autres émanaient d'autres nationalités, réparties comme suit: 3 de citoyens de nationalité diverse, 11 de citoyens allemands, 3 de citoyens français

Amendement

M. considérant que 70 pétitions sur la loi espagnole relative au littoral ("Ley de Costas) étaient toujours ouvertes en 2011; considérant que 51 **d'entre elles** avaient été déposées par des citoyens espagnols ou des groupements de citoyens espagnols, tandis que les 19 autres émanaient d'autres nationalités, réparties comme suit: 3 de citoyens de nationalité diverse, 11 de citoyens allemands, 3 de citoyens français et 2 de citoyens britanniques,

et 2 de citoyens britanniques,

Or. en

Amendement 34
Victor Boştinaru

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution

M. considérant que 70 pétitions sur la loi espagnole relative au littoral ("Ley de Costas) étaient toujours ouvertes en 2011; ***considérant que ces pétitions concernaient des régions spécifiques d'Espagne, réparties de la manière suivante: 23 pour Valence, 11 pour l'Andalousie, 10 pour la Catalogne, 9 pour les Îles Baléares et pour les îles Canaries, 3 pour les Asturies et pour la Cantabrie, 2 pour la Galice et pour le Pays basque, et 1 pour la Murcie;*** considérant que 51 d'entre elles avaient été déposées par des citoyens espagnols ou des groupements de citoyens espagnols, tandis que les 19 autres émanaient d'autres nationalités, réparties comme suit: 3 de citoyens de nationalité diverse, 11 de citoyens allemands, 3 de citoyens français et 2 de citoyens britanniques,

Amendement

M. considérant que 70 pétitions sur la loi espagnole relative au littoral ("Ley de Costas) étaient toujours ouvertes en 2011; considérant que 51 d'entre elles avaient été déposées par des citoyens espagnols ou des groupements de citoyens espagnols, tandis que les 19 autres émanaient d'autres nationalités, réparties comme suit: 3 de citoyens de nationalité diverse, 11 de citoyens allemands, 3 de citoyens français et 2 de citoyens britanniques,

Or. fr

Amendement 35
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution

N. considérant ***qu'en 2011***, la commission

Amendement

N. considérant ***que dans son dernier***

des pétitions a *examiné 47 de ces* pétitions
lors de réunions auxquelles
7 pétitionnaires ont assisté en personne,

rapport annuel, la commission des
pétitions a *grandement apprécié la*
coopération développée avec la
Commission et le médiateur européen en
matière de traitement des pétitions *et des*
plaintes; considérant que la commission
des pétitions a demandé à plusieurs
reprises d'être tenue au courant par la
Commission du développement des
procédures d'infraction en cours, dont le
sujet est également couvert par des
pétitions,

Or. en

Amendement 36

Margrete Auken, Sandrine Bélier, Gerald Häfner, Keith Taylor

Proposition de résolution

Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

N bis. considérant que nombreux
pétitionnaires soutiennent que les fonds
européens ont été utilisés à mauvais
escient ou détournés et que d'autres
allèguent l'existence de
dysfonctionnements dans l'administration
européenne, y compris des conflits
d'intérêts au sein d'agences influentes, ou
qu'ils plaident pour des changements
dans les politiques européennes, comme
l'autorisation des OGM ou le recours à
l'énergie nucléaire,

Or. en

Amendement 37

Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution

Considérant O

Proposition de résolution

O. considérant que le rapport 2010 sur la citoyenneté de l'Union⁸ confirme la réalité des lacunes et des problèmes soulevés dans les pétitions et l'existence de dysfonctionnements sur le marché intérieur, notamment en ce qui concerne la libre circulation des citoyens de l'Union européenne et des membres de leurs familles, l'accès aux droits en matière de sécurité sociale, la reconnaissance mutuelle des qualifications, les obstacles auxquels sont confrontées les personnes souffrant d'un handicap, les problèmes de droit familial et les expulsions massives fondées sur l'origine ethnique et la nationalité, telles que celles frappant les Roms, ainsi que des problèmes de double imposition,

Amendement

O. considérant que le rapport 2010 **de la Commission** sur la citoyenneté de l'Union⁸ confirme la réalité des lacunes et des problèmes soulevés dans les pétitions et l'existence de dysfonctionnements sur le marché intérieur, notamment en ce qui concerne la libre circulation des citoyens de l'Union européenne et des membres de leurs familles, l'accès aux droits en matière de sécurité sociale, la reconnaissance mutuelle des qualifications, les obstacles auxquels sont confrontées les personnes souffrant d'un handicap, les problèmes de droit familial et les expulsions massives fondées sur l'origine ethnique et la nationalité, telles que celles frappant les Roms, ainsi que des problèmes de double imposition,

Or. en

Amendement 38

Michael Cashman

Victor Boştinaru

au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

Considérant O

Proposition de résolution

O. considérant que le rapport 2010 sur la citoyenneté de l'Union⁸ confirme la réalité des lacunes et des problèmes soulevés dans les pétitions et l'existence de dysfonctionnements sur le marché intérieur, notamment en ce qui concerne la libre circulation des citoyens de l'Union européenne et des membres de leurs familles, l'accès aux droits en matière de sécurité sociale, la reconnaissance mutuelle des qualifications, les obstacles auxquels sont confrontées les personnes souffrant

Amendement

O. considérant que le rapport 2010 sur la citoyenneté de l'Union⁸ confirme la réalité des lacunes et des problèmes soulevés dans les pétitions et l'existence de dysfonctionnements sur le marché intérieur, notamment en ce qui concerne la libre circulation des citoyens de l'Union européenne et des membres de leurs familles, l'accès aux droits en matière de sécurité sociale, la reconnaissance mutuelle des qualifications, les obstacles auxquels sont confrontées les personnes souffrant

d'un handicap, les problèmes de droit familial et les expulsions massives fondées sur l'origine ethnique et la nationalité, telles que celles frappant les Roms, ainsi que des problèmes de double imposition,

d'un handicap, les problèmes de droit familial, *y compris les couples de même sexe et leurs enfants*, et les expulsions massives fondées sur l'origine ethnique et la nationalité, telles que celles frappant les Roms, ainsi que des problèmes de double imposition,

Or. en

Amendement 39
Nikolaos Salavrakos

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution

O. considérant que le rapport 2010 sur la citoyenneté de l'Union⁸ confirme la réalité des lacunes et des problèmes soulevés dans les pétitions et l'existence de dysfonctionnements sur le marché intérieur, notamment en ce qui concerne la libre circulation des citoyens de l'Union européenne et des membres de leurs familles, l'accès aux droits en matière de sécurité sociale, la reconnaissance mutuelle des qualifications, les obstacles auxquels sont confrontées les personnes souffrant d'un handicap, les problèmes de droit familial et les expulsions massives fondées sur l'origine ethnique et la nationalité, telles que celles frappant les Roms, ainsi que des problèmes de double imposition,

Amendement

O. considérant que le rapport 2010 sur la citoyenneté de l'Union⁸ confirme la réalité des lacunes et des problèmes soulevés dans les pétitions et l'existence de dysfonctionnements sur le marché intérieur, notamment en ce qui concerne la libre circulation des citoyens de l'Union européenne et des membres de leurs familles, *à condition qu'ils soient en situation régulière*, l'accès aux droits en matière de sécurité sociale, la reconnaissance mutuelle des qualifications, les obstacles auxquels sont confrontées les personnes souffrant d'un handicap, les problèmes de droit familial et les expulsions massives fondées sur l'origine ethnique et la nationalité, telles que celles frappant les Roms, ainsi que des problèmes de double imposition,

Or. el

Amendement 40
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Considérant O bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

O bis. considérant qu'en 2011 également, un nombre important de pétitions ont été présentées par des citoyens pour attirer l'attention sur l'importance d'éviter des pertes de biodiversité irréparables, au niveau de sites de Natura 2000, et d'assurer la protection des zones définies dans la directive "Habitats",

Or. en

Amendement 41
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution

Amendement

P. considérant que le service juridique du Parlement européen⁹ a confirmé que le champ d'action de la commission des pétitions pouvait être considéré comme s'étendant au-delà de la somme des compétences exercées par l'Union,

supprimé

Or. en

Amendement 42
Victor Boştinaru

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution

Amendement

P. considérant que le service juridique du Parlement européen⁹ a confirmé que le champ d'action de la commission des

supprimé

pétitions pouvait être considéré comme s'étendant au-delà de la somme des compétences exercées par l'Union,

Or. fr

Amendement 43
Carlos José Iturgaiz Angulo

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution

Q. considérant que, dans son arrêt du 14 septembre 2011 dans l'affaire T-308/07, le Tribunal de l'UE confirme la plainte du pétitionnaire (pétition n° 95/2007) contre la décision de la commission des pétitions de déclarer sa pétition irrecevable;
considérant également que, ce faisant, le Tribunal a défini des paramètres clairs pour le traitement des pétitions déclarées irrecevables;

Amendement

Q. considérant que, dans son arrêt du 14 septembre 2011 dans l'affaire T-308/07, le Tribunal de l'UE confirme la plainte du pétitionnaire (pétition n° 95/2007) contre la décision de la commission des pétitions de déclarer sa pétition irrecevable,

Or. es

Amendement 44
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution

Q. considérant que, dans son arrêt du 14 septembre 2011 dans l'affaire T-308/07, le Tribunal de l'UE confirme la plainte du pétitionnaire (pétition n° 95/2007) contre la décision de la commission des pétitions de déclarer sa pétition irrecevable; considérant également que, ce faisant, le Tribunal a défini ***des paramètres clairs pour le traitement des pétitions déclarées***

Amendement

Q. considérant que, dans son arrêt du 14 septembre 2011 dans l'affaire T-308/07, le Tribunal de l'UE confirme la plainte du pétitionnaire (pétition n° 95/2007) contre la décision de la commission des pétitions de déclarer sa pétition irrecevable; considérant également que, ce faisant, le Tribunal a défini ***l'obligation pour le Parlement de motiver sa décision lorsqu'il déclare une***

irrecevables,

pétition irrecevable,

Or. en

Amendement 45
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution

Q. considérant que, *dans son* arrêt du 14 septembre 2011 dans l'affaire T-308/07, *le Tribunal de l'UE confirme la plainte du pétitionnaire (pétition n° 95/2007) contre la décision de la commission des pétitions de déclarer sa pétition irrecevable; considérant également que, ce faisant, le Tribunal a défini des paramètres clairs pour le traitement des pétitions déclarées irrecevables,*

Amendement

Q. considérant que *l'arrêt du Tribunal de l'UE du 14 septembre 2011 dans l'affaire T-308/07 montre clairement que les décisions de procédure du Parlement en matière de pétitions sont également soumises au contrôle juridictionnel,*

Or. de

Amendement 46
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Considérant Q bis (nouveau)

Proposition de résolution

Q bis. considérant que l'efficacité du travail de la commission des pétitions repose essentiellement sur la rapidité et la précision et pourrait être encore améliorée, notamment par l'optimisation des délais de traitement des pétitions et une systématisation des procédures de décision à leur sujet,

Amendement

Or. de

Amendement 47
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. *confirme le rôle essentiel de la commission des pétitions dans l'identification des recours non judiciaires pour les citoyens, en fournissant une analyse sur la manière dont l'Union européenne est réellement perçue par la population et* savoir dans quelle mesure *celle-ci* considère que la législation européenne produit les résultats escomptés et *répond à ses attentes*;

Amendement

1. *note que les pétitions présentées en 2011 continuent de se concentrer sur des violations présumées de la législation de l'Union européenne dans les domaines de l'environnement, de la justice et du marché intérieur, ainsi que de la Charte des droits fondamentaux, ce qui permet de* savoir dans quelle mesure *la population* considère que la législation de l'Union européenne, *telle que mise en œuvre par les États membres*, produit les résultats escomptés et *respecte le droit de l'UE*;

Or. en

Amendement 48
Elena Băsescu

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. confirme le rôle essentiel de la commission des pétitions dans l'identification des recours non judiciaires pour les citoyens, en fournissant une analyse sur la manière dont l'Union européenne est réellement perçue par la population et savoir dans quelle mesure celle-ci considère que la législation européenne produit les résultats escomptés et répond à ses attentes;

Amendement

1. confirme le rôle essentiel de la commission des pétitions dans l'identification des recours non judiciaires pour les citoyens, en fournissant une analyse sur la manière dont l'Union européenne est réellement perçue par la population et savoir dans quelle mesure celle-ci considère que la législation européenne *est correctement mise en œuvre et* produit les résultats escomptés et répond à ses attentes;

Or. en

Amendement 49
Victor Boştinaru

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. confirme le rôle essentiel de la commission des pétitions dans l'identification des recours non judiciaires pour les citoyens, en fournissant une analyse sur la manière dont l'Union européenne est réellement perçue par la population et savoir dans quelle mesure celle-ci considère que la législation européenne produit les résultats escomptés et répond à ses attentes;

Amendement

1. confirme le rôle essentiel de la commission des pétitions dans l'identification des recours non judiciaires pour les citoyens, en fournissant une analyse sur la manière dont **la législation européenne est mise en œuvre par les États membres et la façon dont** l'Union européenne est réellement perçue par la population et savoir dans quelle mesure celle-ci considère que la législation européenne produit les résultats escomptés et répond à ses attentes;

Or. fr

Amendement 50
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. confirme le rôle essentiel de la commission des pétitions dans l'identification des recours non judiciaires pour les citoyens, **en fournissant** une analyse sur la manière dont l'Union européenne est réellement perçue par la population **et savoir** dans quelle mesure celle-ci considère que la législation européenne produit les résultats escomptés et répond à ses attentes;

Amendement

1. confirme le rôle essentiel de la commission des pétitions dans l'identification des recours non judiciaires pour les citoyens, **par laquelle elle fournit** une analyse sur la manière dont l'Union européenne est réellement perçue par la population, **ce qui permet ensuite de conclure** dans quelle mesure celle-ci considère que la législation européenne produit les résultats escomptés et répond à ses attentes;

Or. de

Amendement 51
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. note le nombre croissant de pétitions de citoyens demandant des réparations en justice et financières sur des questions qui ne relèvent pas des domaines d'activité de l'Union européenne, conformément à l'article 227 du traité et à l'article 51 de la Charte des droits fondamentaux, comme revoir les modes de calcul des pensions de retraite nationales, annuler des décisions prises par des tribunaux nationaux, établir de nouvelles frontières pour l'Europe, contraindre une banque à accorder un prêt personnel, etc.; soutient pleinement l'action entreprise par les directions générales compétentes du Parlement en vue de trouver une solution pour le traitement de ces pétitions tout en tenant compte des obligations du Parlement en matière de correspondance avec les citoyens;

Or. en

Amendement 52
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. estime que ce rôle et cette responsabilité devraient conduire le Parlement à envisager des moyens de redynamiser cette composante essentielle du travail

supprimé

parlementaire, en améliorant à la fois sa visibilité et sa capacité de soulever en plénière des questions importantes pour les citoyens européens, ainsi qu'en renforçant ses compétences en lui permettant d'appeler des témoins et d'enquêter de manière plus indépendante sur les problèmes soulevés par les citoyens;

Or. en

Amendement 53
Michael Cashman
Victor Boştinaru
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que ce rôle et cette responsabilité devraient conduire le Parlement à envisager des moyens de redynamiser cette composante essentielle du travail parlementaire, en améliorant *à la fois* sa visibilité et sa capacité de soulever en plénière des questions importantes pour les citoyens européens, ainsi qu'en renforçant ses compétences en lui permettant d'appeler des témoins et d'enquêter de manière plus indépendante sur les problèmes soulevés par les citoyens;

Amendement

2. estime que ce rôle et cette responsabilité devraient conduire le Parlement à envisager des moyens de redynamiser cette composante essentielle du travail parlementaire, en améliorant sa visibilité, *sa responsabilité, sa transparence* et sa capacité de soulever en plénière des questions importantes pour les citoyens européens, ainsi qu'en renforçant ses compétences en lui permettant d'appeler des témoins et d'enquêter de manière plus indépendante sur les problèmes soulevés par les citoyens;

Or. en

Amendement 54
Elena Băsescu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que ce rôle et cette responsabilité devraient conduire le Parlement à envisager des moyens de redynamiser cette composante essentielle du travail parlementaire, en améliorant **à la fois** sa visibilité et sa capacité de soulever en plénière des questions importantes pour les citoyens européens, ainsi qu'en renforçant ses compétences en lui permettant d'appeler des témoins et d'enquêter de manière plus indépendante sur les problèmes soulevés par les citoyens;

Amendement

2. estime que ce rôle et cette responsabilité devraient conduire le Parlement à envisager des moyens de redynamiser cette composante essentielle du travail parlementaire, en améliorant sa visibilité, **son efficacité** et sa capacité de soulever en plénière des questions importantes pour les citoyens européens, ainsi qu'en renforçant ses compétences en lui permettant d'appeler des témoins et d'enquêter de manière plus indépendante sur les problèmes soulevés par les citoyens;

Or. en

Amendement 55

Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que ce rôle et cette responsabilité devraient conduire le Parlement à envisager des moyens de redynamiser cette composante essentielle du travail parlementaire, en améliorant à la fois sa visibilité et sa capacité de soulever en plénière des questions importantes pour les citoyens européens, ainsi qu'en renforçant ses compétences en lui permettant d'appeler des témoins et d'enquêter de manière plus indépendante sur les problèmes soulevés par les citoyens;

Amendement

2. estime que ce rôle et cette responsabilité devraient conduire le Parlement à envisager des moyens de redynamiser cette composante essentielle du travail parlementaire, en améliorant à la fois sa visibilité et sa capacité de soulever en plénière des questions importantes pour les citoyens européens, ainsi qu'en renforçant ses compétences en lui permettant d'appeler des témoins et d'enquêter de manière plus indépendante sur les problèmes soulevés par les citoyens;
demande à la Commission, en ce qui concerne la visibilité de la procédure de pétition, de communiquer plus activement sur le droit de pétition de chaque citoyen, par l'intermédiaire de ses réseaux d'information décentralisés (par exemple Europe Direct);

Amendement 56

Margrete Auken, Sandrine Bélier, Gerald Häfner, Keith Taylor

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que ce rôle et cette responsabilité devraient conduire le Parlement à envisager des moyens de redynamiser cette composante essentielle du travail parlementaire, en améliorant à la fois sa visibilité et sa capacité de soulever en plénière des questions importantes pour les citoyens européens, ainsi qu'en renforçant ses compétences en lui permettant d'appeler des témoins et d'enquêter de manière plus indépendante sur les problèmes soulevés par les citoyens;

Amendement

2. estime que ce rôle et cette responsabilité devraient conduire le Parlement à envisager des moyens de redynamiser cette composante essentielle du travail parlementaire, en améliorant à la fois sa visibilité et sa capacité de soulever en plénière des questions importantes pour les citoyens européens, ainsi qu'en renforçant ses compétences en lui permettant d'appeler des témoins et d'enquêter de manière plus indépendante sur les problèmes soulevés par les citoyens; ***invite son Bureau à envisager des mesures à cet effet, y compris la possibilité d'organiser des auditions sur le terrain pour les pétitions importantes;***

Or. en

Amendement 57

Rainer Wieland

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que ce rôle et cette responsabilité devraient conduire le Parlement à envisager des moyens de redynamiser cette composante essentielle du travail parlementaire, en améliorant à la fois sa visibilité et sa capacité de soulever en plénière des questions importantes pour les

Amendement

2. estime que ce rôle et cette responsabilité devraient conduire le Parlement à envisager des moyens de redynamiser cette composante essentielle du travail parlementaire, en améliorant à la fois sa visibilité et sa capacité de soulever en plénière des questions importantes pour les

citoyens européens, *ainsi qu'en renforçant ses compétences en* lui permettant *d'appeler des témoins et d'enquêter* de manière plus indépendante sur les problèmes soulevés par les citoyens;

citoyens européens; *salue le renforcement des moyens du Parlement* lui permettant, *grâce à l'instrument des commissions d'enquête, de travailler* de manière plus indépendante sur les problèmes soulevés par les citoyens;

Or. de

Amendement 58
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. rappelle que pour organiser les auditions publiques prévues à l'article 11 du règlement (UE) n° 211/2011 relatif à l'initiative citoyenne et garantir la réussite de cette initiative, il y a lieu d'inclure directement et automatiquement la commission des pétitions qui, dans le domaine du contact direct avec les citoyens et de l'organisation d'auditions de citoyens, apporte la plus grande expertise en matière de procédure et garantit une procédure uniforme pour toutes les initiatives citoyennes réussies; souligne également que la distinction entre une pétition ordinaire visée par l'article 227 du TFUE et une initiative citoyenne doit être clairement reconnaissable, non seulement vis-à-vis du citoyen, mais aussi dans les questions de procédure parlementaire interne;

Or. de

Amendement 59
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. salue la décision du Parlement de mettre en place, sur son site internet, un portail des pétitions beaucoup plus pratique et visible, qui facilitera l'accès des citoyens à la procédure, leur fournira des informations et leur permettra de déposer des pétitions dans un environnement plus convivial; estime que ce portail devrait également inclure des liens vers d'autres moyens de recours disponibles aux niveaux européen, national ou régional;

Amendement

3. salue la décision du Parlement de mettre en place, sur son site internet, un portail des pétitions beaucoup plus pratique et visible, qui facilitera, ***dans les limites de l'article 227 du traité, de l'article 202 du règlement intérieur du Parlement européen et de l'article 51 de la Charte des droits fondamentaux***, l'accès des citoyens à la procédure, leur fournira des informations et leur permettra de déposer des pétitions dans un environnement plus convivial; estime que ce portail devrait également inclure des liens vers d'autres moyens de recours disponibles aux niveaux européen, national ou régional;

Or. en

Amendement 60
Jaroslav Leszek Wałęsa

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. salue la décision du Parlement de mettre en place, sur son site internet, un portail des pétitions beaucoup plus pratique et visible, qui facilitera l'accès des citoyens à la procédure, leur fournira des informations et leur permettra de déposer des pétitions dans un environnement plus convivial; estime que ce portail devrait également inclure des liens vers d'autres moyens de recours disponibles aux niveaux européen, national ou régional;

Amendement

3. salue la décision du Parlement de mettre en place, sur son site internet, un portail des pétitions beaucoup plus pratique et visible, qui facilitera l'accès des citoyens à la procédure, leur fournira des informations et leur permettra de déposer des pétitions dans un environnement plus convivial; estime que ce portail devrait également inclure des liens vers d'autres moyens de recours disponibles aux niveaux européen, national ou régional ***et définir certains cadres de procédure pour les organismes de l'administration publique sur le modèle de CURIA, le portail officiel de la CJUE;***

Amendement 61
Michael Cashman
Victor Boştinaru
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. salue la décision du Parlement de mettre en place, sur son site internet, un portail des pétitions beaucoup plus pratique et visible, qui facilitera l'accès des citoyens à la procédure, leur fournira des informations et leur permettra de déposer des pétitions dans un environnement plus convivial; estime que ce portail devrait également inclure des liens vers d'autres moyens de recours disponibles aux niveaux européen, national ou régional;

Amendement

3. salue la décision du Parlement de mettre en place, sur son site internet, un portail des pétitions beaucoup plus pratique et visible, qui facilitera l'accès des citoyens à la procédure, leur fournira des informations et leur permettra de déposer des pétitions dans un environnement plus convivial; estime que ce portail devrait également inclure des liens vers d'autres moyens de recours disponibles aux niveaux européen, national ou régional, ***ainsi qu'une vue d'ensemble des compétences de la commission des pétitions;***

Or. en

Amendement 62
Margrete Auken, Sandrine Bélier, Gerald Häfner, Keith Taylor

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. salue la décision du Parlement de mettre en place, sur son site internet, un portail des pétitions beaucoup plus pratique et visible, qui facilitera l'accès des citoyens à la procédure, leur fournira des informations et leur permettra de déposer des pétitions dans un environnement plus convivial; estime que ce portail devrait également inclure des liens vers d'autres moyens de recours disponibles aux niveaux européen,

Amendement

3. salue la décision du Parlement de mettre en place, sur son site internet, un portail des pétitions beaucoup plus pratique et visible, qui facilitera l'accès des citoyens à la procédure, leur fournira des informations et leur permettra de déposer des pétitions dans un environnement plus convivial ***et de signer électroniquement en faveur de pétitions;*** estime que ce portail devrait également inclure des liens vers d'autres

national ou régional;

moyens de recours disponibles aux niveaux européen, national ou régional;

Or. en

Amendement 63
Kinga Göncz

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. réaffirme sa détermination à continuer de promouvoir et de défendre les droits fondamentaux des citoyens en usant de son influence politique pour résoudre, en coopération avec les autorités compétentes des États membres concernés, les cas recevables présentés à la commission des pétitions;

Amendement

4. réaffirme sa détermination à continuer de promouvoir et de défendre les droits fondamentaux **et les libertés** des citoyens en usant de son influence politique pour résoudre, en coopération avec **la Commission et** les autorités compétentes des États membres concernés, les cas recevables présentés à la commission des pétitions;

Or. en

Amendement 64
Victor Boştinaru

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. réaffirme sa détermination à continuer de promouvoir et de défendre les droits fondamentaux des citoyens en usant de son influence politique pour résoudre, en coopération avec les autorités compétentes des États membres concernés, les cas recevables présentés à la commission des pétitions;

Amendement

4. réaffirme sa détermination à continuer de promouvoir et de défendre les droits fondamentaux des citoyens en usant de son influence politique pour résoudre, en coopération **renforcée** avec les autorités compétentes des États membres concernés **et avec la Commission européenne**, les cas recevables présentés à la commission des pétitions;

Or. fr

Amendement 65
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Paragraphe 4 – point a (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

(a) invite la commission des pétitions à analyser les effets de la jurisprudence de Cour de justice de l'Union européenne sur la fiabilité des pétitions et à examiner la question des obstacles concrets qui se dressent devant les citoyens de l'Union pour obtenir, à travers des demandes de décisions préjudicielles de la Cour de justice, une interprétation fiable des questions clés du droit européen dans les affaires devant les juridictions nationales;

Or. de

Amendement 66
Elena Băsescu

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. estime qu'il est primordial de renforcer la coopération avec les parlements et les gouvernements des États membres, ***en veillant à ce que cette coopération soit réciproque***, et, lorsque cela s'avère nécessaire, d'encourager les autorités des États membres à transposer et appliquer la législation européenne en toute transparence;

5. estime qu'il est primordial de renforcer la coopération ***basée sur la réciprocité*** avec les parlements et les gouvernements des États membres et, lorsque cela s'avère nécessaire, d'encourager les autorités des États membres à transposer et appliquer la législation européenne en toute transparence;

Or. en

Amendement 67
Nikolaos Salavrakos

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. relève l'importance de la collaboration entre la Commission et les États membres mais regrette les manœuvres dilatoires de la part de certains États membres eu égard à l'application de la législation européenne en matière d'environnement;

Or. el

Amendement 68
Mariya Nedelcheva

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. considère que la procédure des pétitions ne devrait pas être instrumentalisée ni utilisée à des fins politiques par les États membres, mais qu'elle devrait, au contraire, être objective et refléter la position du Parlement européen;

Or. bg

Amendement 69
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. se félicite de la coopération constructive

6. se félicite de la coopération constructive

instaurée entre la commission des pétitions et les services *de la Commission européenne; demande cependant à la Commission de veiller à ce que l'intégrité des procédures de pétitions soit respectée et à ne pas confondre celles-ci avec ses propres procédures de réclamation;*

instaurée entre la commission des pétitions et les services *du médiateur européen et réaffirme sa détermination à soutenir le médiateur pour identifier les cas de mauvaise administration au sein des institutions européennes et qui leur portent préjudice;*

Or. en

Amendement 70
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. est d'avis que des règles de procédure plus précises et écrites concernant la préparation interne en commission, la réalisation et, surtout, l'évaluation sur le fond des voyages de délégation, peuvent contribuer à une efficacité et une cohérence accrues du travail de la commission des pétitions;

Or. de

Amendement 71
Carlos José Iturgaiz Angulo

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. considère qu'il est absolument crucial que la directive-cadre relative aux déchets soit correctement appliquée dans tous les États membres, *et ce jusqu'au niveau municipal;* demande aux États membres connaissant des problèmes de gestion des déchets d'agir promptement et avec

9. considère qu'il est absolument crucial que la directive-cadre relative aux déchets soit correctement appliquée dans tous les États membres; demande *par conséquent* aux États membres connaissant des problèmes de gestion des déchets d'agir promptement et avec détermination;

détermination;

Or. es

Amendement 72
Michael Cashman
Victor Boştinaru
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. réitère ses nombreux appels lancés aux États membres de respecter leurs obligations découlant de la directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres; rappelle aux États membres leur obligation de faciliter l'entrée et le séjour sans discrimination, y compris pour les couples de même sexe et leurs enfants, la communauté rom et les autres groupes minoritaires;

Or. en

Amendement 73
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. soutient résolument l'objectif sous-jacent de la Ley de Costas, qui consiste à protéger l'environnement du littoral espagnol contre le surdéveloppement dans l'intérêt de la faune sauvage et des générations futures;

supprimé

Amendement 74
Angelika Werthmann

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. soutient résolument l'objectif sous-jacent de la Ley de Costas, qui consiste à protéger l'environnement du littoral espagnol contre le surdéveloppement dans l'intérêt de la faune sauvage et des générations futures;

Amendement

10. soutient résolument l'objectif sous-jacent de la Ley de Costas, qui consiste à protéger l'environnement du littoral espagnol, ***et plus largement les pressions exercées sur l'environnement de la côte méditerranéenne qui menacent les écosystèmes côtiers***, contre le surdéveloppement ***ainsi que contre les agressions et les spéculations environnementales*** dans l'intérêt de la faune sauvage et des générations futures;

Amendement 75
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. constate néanmoins avec inquiétude que la question de la Ley de Costas espagnole demeure un problème important pour les citoyens européens, et pour les citoyens espagnols en particulier, et qu'aucune solution satisfaisante n'a été proposée afin de garantir aux propriétaires de biens immobiliers relevant du champ d'application de cette loi des droits de propriété adéquats sur ces maisons qu'ils ont acquises en toute légalité;

Amendement

supprimé

Amendement 76
Victor Boștinaru

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. constate néanmoins avec inquiétude que la question de la Ley de Costas espagnole demeure un problème important pour les citoyens européens, et pour les citoyens espagnols en particulier, et qu'aucune solution satisfaisante n'a été proposée afin de garantir aux propriétaires de biens immobiliers relevant du champ d'application de cette loi des droits de propriété adéquats sur ces maisons qu'ils ont acquises en toute légalité;

supprimé

Or. fr

Amendement 77
Carlos José Iturgaiz Angulo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. constate néanmoins avec inquiétude que la question de la Ley de Costas espagnole demeure un problème important pour les citoyens européens, et pour les citoyens espagnols en particulier, et qu'aucune solution satisfaisante n'a été proposée afin de garantir aux propriétaires de biens immobiliers relevant du champ d'application de cette loi des droits de propriété adéquats sur ces maisons qu'ils ont acquises en toute

11. constate néanmoins avec inquiétude que la question de la Ley de Costas espagnole demeure un problème pour les citoyens européens, et pour les citoyens espagnols en particulier;

légalité;

Or. es

Amendement 78

Angelika Werthmann

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. constate néanmoins avec inquiétude que la question de la Ley de Costas espagnole demeure un problème important pour les citoyens européens, et pour les citoyens espagnols en particulier, et qu'aucune solution satisfaisante n'a été proposée afin de garantir aux propriétaires de biens immobiliers relevant du champ d'application de cette loi des droits de propriété adéquats sur ces maisons qu'ils ont acquises en toute légalité;

Amendement

11. constate néanmoins avec ***une grande*** inquiétude que la question de la Ley de Costas espagnole demeure un problème important pour les citoyens européens, et pour les citoyens espagnols en particulier, et qu'aucune solution satisfaisante n'a été proposée afin de garantir aux propriétaires de biens immobiliers relevant du champ d'application de cette loi des droits de propriété adéquats sur ces maisons qu'ils ont acquises en toute légalité;

Or. de

Amendement 79

Willy Meyer

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne la nécessité de réglementer efficacement la protection du littoral, tout en signalant que la Ley de Costas n'est pas cohérente avec les objectifs visés, étant donné qu'elle porte préjudice au patrimoine historique et aux populations autochtones, en sanctionnant les habitants des petits villages côtiers qui ont de tout temps cohabité de manière durable avec la mer et ses écosystèmes;

Amendement 80
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. continue de soutenir les efforts déployés par les pétitionnaires en vue de pousser le gouvernement espagnol et les autorités locales à résoudre les problèmes relatifs à la Ley de Costas et à son application; à cette fin, soutient la décision de la commission des pétitions de créer un groupe de travail au niveau politique chargé d'examiner la question;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 81
Carlos José Iturgaiz Angulo

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. continue de soutenir les efforts déployés par les pétitionnaires en vue de **pousser le gouvernement espagnol et les autorités locales** à résoudre les problèmes relatifs à la Ley de Costas et à son application; à cette fin, soutient la décision de la commission des pétitions de créer un groupe de travail **au niveau politique** chargé d'examiner la question;

Amendement

12. soutient les efforts déployés par les pétitionnaires en vue de résoudre les problèmes relatifs à la Ley de Costas et à son application; à cette fin, soutient la décision de la commission des pétitions de créer un groupe de travail chargé d'examiner la question **plus en profondeur**;

Or. es

Amendement 82
Angelika Werthmann

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. continue de soutenir les efforts déployés par les pétitionnaires en vue de pousser le gouvernement espagnol et les autorités locales à résoudre les problèmes relatifs à la Ley de Costas et à son application; à cette fin, soutient la décision de la commission des pétitions de créer un groupe de travail au niveau politique chargé d'examiner la question;

Amendement

12. continue de soutenir les efforts déployés par les pétitionnaires en vue de pousser le gouvernement espagnol et les autorités locales, **en coopération avec le ministère de l'environnement et de l'agriculture et le ministère de la justice**, à résoudre les problèmes relatifs à la Ley de Costas et à son application **et à parvenir à un accord pour trouver un terrain d'entente avec les propriétaires de biens immobiliers dans les régions côtières**; à cette fin, soutient la décision de la commission des pétitions de créer un groupe de travail au niveau politique chargé d'examiner la question;

Or. en

Amendement 83
Michael Cashman

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. continue de soutenir les efforts déployés par les pétitionnaires en vue de pousser le gouvernement espagnol et les autorités locales à résoudre les problèmes relatifs à la Ley de Costas et à son application; à cette fin, soutient la décision de la commission des pétitions de créer un groupe de travail au niveau politique chargé d'examiner la question;

Amendement

12. continue de soutenir les efforts déployés par les pétitionnaires en vue de pousser le gouvernement espagnol et les autorités locales à résoudre les problèmes relatifs à la Ley de Costas et à son application **rétrospective**; à cette fin, soutient la décision de la commission des pétitions de créer un groupe de travail au niveau politique chargé d'examiner la question;

Or. en

Amendement 84
Victor Boştinaru

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. continue de soutenir les efforts déployés par les pétitionnaires en vue de ***pousser le gouvernement espagnol et les autorités locales à résoudre les problèmes relatifs à la Ley de Costas et à son application***; à cette fin, soutient la décision de la commission des pétitions de créer un groupe de travail au niveau politique chargé d'examiner la question;

Amendement

12. continue de soutenir les efforts déployés par les pétitionnaires en vue de résoudre les problèmes relatifs à ***l'application de*** la Ley de Costas ; à cette fin, soutient la décision de la commission des pétitions de créer un groupe de travail au niveau politique chargé d'examiner la question;

Or. fr

Amendement 85
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. réaffirme sa conviction que, compte tenu du climat économique actuel, il est dans l'intérêt de toutes les parties de remédier à l'insécurité juridique qui entoure les propriétés pouvant relever du champ d'application de la Ley de Costas;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 86
Victor Boştinaru

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. réaffirme sa conviction que, compte tenu du climat économique actuel, il est dans l'intérêt de toutes les parties de remédier à l'insécurité juridique qui entoure les propriétés pouvant relever du champ d'application de la Ley de Costas;

supprimé

Or. fr

Amendement 87

Carlos José Iturgaiz Angulo

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. **réaffirme sa conviction** que, compte tenu du climat économique actuel, il est dans l'intérêt de toutes les parties de remédier à l'insécurité juridique qui entoure les propriétés pouvant relever du champ d'application de la Ley de Costas;

13. **considère** que, compte tenu du climat économique actuel, il est dans l'intérêt de toutes les parties de remédier à l'insécurité juridique qui entoure les propriétés pouvant relever du champ d'application de la Ley de Costas;

Or. es

Amendement 88

Angelika Werthmann

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. réaffirme sa conviction que, compte tenu du climat économique actuel, il est dans *l'*intérêt de toutes les parties de remédier à l'insécurité juridique qui entoure les propriétés pouvant relever du champ d'application de la Ley de Costas;

13. réaffirme sa conviction que, compte tenu du climat économique actuel, il est dans **le plus grand** intérêt de toutes les parties de remédier à l'insécurité juridique qui entoure les propriétés pouvant relever du champ d'application de la Ley de Costas;

Amendement 89
Vicente Miguel Garcés Ramón

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. demande aux autorités espagnoles d'adopter des mesures opportunes permettant d'éviter que les droits des propriétaires immobiliers ne soient bafoués, étant donné que le droit à la propriété ne relève pas des domaines d'activité de l'Union européenne et qu'il est soumis au principe de subsidiarité consacré dans les traités;

Or. es

Amendement 90
Carlos José Iturgaiz Angulo

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. exhorte le gouvernement espagnol à modifier la Ley de Costas de manière à garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions destinées à garantir un procès équitable, des voies de recours, une compensation appropriée et un droit à l'information, ainsi qu'à empêcher son application rétroactive ou discriminatoire;

14. se réjouit de l'annonce du gouvernement espagnol de modifier la Ley de Costas en vue de concilier la sécurité de notre littoral avec la croissance économique, et d'offrir une plus grande sécurité juridique aux titulaires de droits;

Or. es

Amendement 91
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. *exhorte* le gouvernement espagnol à modifier la Ley de Costas de manière à garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions destinées à garantir ***un procès équitable, des voies de recours, une compensation appropriée et un droit à l'information, ainsi qu'à empêcher*** son application rétroactive ou discriminatoire;

Amendement

14. ***se réjouit, tout en soutenant l'objectif sous-jacent de la Ley de Costas de protéger la faune sauvage côtière pour les générations futures, de l'action envisagée par le nouveau*** gouvernement espagnol ***de*** modifier la Ley de Costas de manière à garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions destinées à garantir ***une solution appropriée et proportionnelle, en particulier en ce qui concerne*** son application rétroactive ou discriminatoire; ***soutient l'action des pétitionnaires visant à résoudre les problèmes liés à la Ley de Costas et à son application;***

Or. en

Amendement 92
Willy Meyer

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. exhorte le gouvernement espagnol à modifier la Ley de Costas de manière à garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions

Amendement

14. exhorte le gouvernement espagnol à modifier la Ley de Costas de manière à garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions

destinées à garantir un procès équitable, des voies de recours, une compensation appropriée et un droit à l'information, ainsi qu'à empêcher son application rétroactive ou discriminatoire;

destinées à garantir un procès équitable, des voies de recours, une compensation appropriée et un droit à l'information, ainsi qu'à empêcher son application rétroactive, **arbitraire, asymétrique** ou discriminatoire;

Or. es

Amendement 93
Angelika Werthmann

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. exhorte le gouvernement espagnol à modifier la Ley de Costas de manière à garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions destinées à garantir un procès équitable, des voies de recours, une compensation appropriée et un droit à l'information, ainsi qu'à empêcher son application rétroactive ou discriminatoire;

Amendement

14. exhorte le gouvernement espagnol à modifier la Ley de Costas de manière à garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions destinées à garantir un procès équitable, des voies de recours, une compensation appropriée (**si nécessaire**) et un droit à **une** information **plus large et complète**, ainsi qu'à empêcher son application rétroactive ou discriminatoire;

Or. de

Amendement 94
Michael Cashman
Victor Boştinaru
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. exhorte le gouvernement espagnol à modifier la Ley de Costas de manière à

Amendement

14. exhorte le gouvernement espagnol à modifier la Ley de Costas de manière à

garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions destinées à garantir un procès équitable, des voies de recours, une compensation *appropriée* et un droit à *l'information*, ainsi qu'à empêcher son application rétroactive ou discriminatoire;

garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions destinées à garantir un procès équitable, des voies de recours, une compensation *satisfaisante* et un droit à *des informations fiables*, ainsi qu'à empêcher son application rétroactive ou discriminatoire;

Or. en

Amendement 95
Margrete Auken, Gerald Häfner

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. *exhorte le gouvernement espagnol à modifier la Ley de Costas de manière à garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions destinées à garantir un procès équitable, des voies de recours, une compensation appropriée et un droit à l'information, ainsi qu'à empêcher son application rétroactive ou discriminatoire;*

Amendement

14. *rappelle que le Parlement a jugé que la Ley de Costas avait une incidence disproportionnée sur les particuliers propriétaires et qu'elle était cependant sans effets suffisants sur les auteurs réels de la dégradation du littoral qui, dans nombre de cas, sont à l'origine d'un développement urbain excessif en région côtière, notamment pour ce qui est des stations, et qui devaient pertinemment savoir qu'ils enfreignaient les dispositions de la loi en question; demande au gouvernement espagnol de garantir un procès équitable, des voies de recours, une compensation appropriée et un droit à l'information, ainsi qu'une protection contre une application discriminatoire;*

Or. en

Amendement 96
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. exhorte le gouvernement espagnol à modifier la Ley de Costas de manière à garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions destinées à garantir un procès équitable, des voies de recours, une compensation appropriée et un droit à l'information, ainsi qu'à empêcher son application rétroactive ou discriminatoire;

Amendement

14. exhorte le gouvernement espagnol à modifier la Ley de Costas de manière à garantir des droits de propriété à ceux qui ont acquis légalement et de bonne foi une propriété relevant du champ d'application de cette loi; en particulier, lui demande d'introduire dans cette loi des dispositions destinées à garantir un procès équitable, ***avec mesures provisoires***, des voies de recours, ***un accès à la procédure de renvoi préjudiciel devant la Cour de justice***, une compensation appropriée et un droit à l'information, ainsi qu'à empêcher son application rétroactive ou discriminatoire;

Or. de

Amendement 97
Angelika Werthmann

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. demande au gouvernement espagnol d'assurer la totale transparence sur le développement de la Ley de Costas, de sorte que les citoyens concernés puissent avoir un aperçu des procédures et une meilleure compréhension de celles-ci;

Or. de

Amendement 98
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. demande en outre à la Commission de garantir la mise en œuvre et le respect des directives "Habitats" et "Oiseaux" par les États membres, ainsi qu'une meilleure transposition et application de la directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres;

Or. en

Amendement 99
Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. rappelle le grand nombre de pétitionnaires qui ont adressé à la commission des pétitions individuelles concernant la politique allemande de la jeunesse et de la famille, et notamment les services allemands d'aide sociale à l'enfance, et souligne la volonté de la commission des pétitions d'apporter une contribution constructive, dans la cadre de ses compétences et de celles de l'Union européenne, à une clarification des plaintes entre pétitionnaires et autorités; souligne qu'il ne saurait y avoir ici ingérence dans les procédures autonomes internes de l'administration des États membres;

Or. de

Amendement 100
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. insiste sur la nécessité de combler les lacunes législatives qui empêchent les citoyens de jouir pleinement de leurs droits sur le marché unique;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 101
Elena Băsescu

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. insiste sur la nécessité de combler les lacunes législatives qui empêchent les citoyens de jouir pleinement de leurs droits sur le marché unique;

Amendement

16. insiste sur la nécessité de combler les lacunes législatives ***ou de pallier les insuffisances dans la mise en œuvre de la législation*** qui empêchent les citoyens de jouir pleinement de leurs droits sur le marché unique;

Or. en

Amendement 102
Cristian Dan Preda, Peter Jahr

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. réaffirme son engagement à répondre à toutes les soumissions des citoyens, pour autant qu'elles soient pertinentes et ne comportent pas de propos injurieux;

Amendement

supprimé

Amendement 103
Victor Boştinaru

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. réaffirme son engagement à répondre à toutes les soumissions des citoyens, pour autant qu'elles soient pertinentes et ne comportent pas de propos injurieux;

Amendement

supprimé

Amendement 104
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – point a (nouveau)

Proposition de résolution

(a) est résolu à aménager la procédure de pétition de manière plus efficace, plus transparente, impartiale et en tenant compte des droits de participation des membres de la commission des pétitions, de sorte que le traitement des pétitions, en ce compris les différentes étapes de la procédure, puisse satisfaire aux vérifications des juridictions;

Amendement

Amendement 105
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – point b (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

(b) souligne la nécessité d'assurer également la continuité du traitement des pétitions à la suite des changements de législature et des changements de personnel qui en résultent;

Or. de

**Amendement 106
Rainer Wieland**

**Proposition de résolution
Paragraphe 17 – point c (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

(c) considère la participation de membres du Parlement à des missions d'enquête non seulement comme un droit de participation parlementaire, mais aussi comme une obligation envers les pétitionnaires;

Or. de

**Amendement 107
Rainer Wieland**

**Proposition de résolution
Paragraphe 17 – point d (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

(d) demande, dans le cadre de l'amélioration du travail de la commission, une procédure de suivi des missions d'enquête, qui assure d'une part le droit de chaque membre de la mission de présenter les faits selon son point de vue et garantit d'autre part à tous les membres de la commission la possibilité

*de participer à la prise de décision
concernant les conclusions à tirer par la
commission des pétitions;*

Or. de

Amendement 108
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – point e (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*(e) souligne que, à côté des autres organes
et institutions que sont les commissions
d'enquête, l'initiative citoyenne
européenne et le médiateur européen, la
commission des pétitions détient un rôle
autonome et clairement défini d'instance
de recours pour chaque citoyen;*

Or. de

Amendement 109
Rainer Wieland

Proposition de résolution
Paragraphe 17 – point f (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*(f) demande à la Conférence des
présidents d'analyser dans quelle mesure
une modification du règlement lui paraît
appropriée afin de mettre en œuvre ces
exigences formelles concernant la
procédure de pétition;*

Or. de

Amendement 110
Nikolaos Salavrakos

Proposition de résolution
Paragraphe 17 a (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 a. relève la nécessité de garantir la transparence de la procédure de gestion des pétitions, au niveau interne, grâce à la possibilité pour les parlementaires d'avoir directement accès aux archives des pétitions par l'intermédiaire de l'application e-petition, et au niveau externe, en renforçant le portail internet destiné aux citoyens qui soumettent les pétitions;

Or. el